

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

VU le décret N° 81-646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture,

LA Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

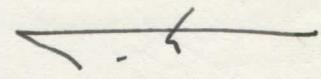
ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'ancienne manufacture royale de toile, actuellement caserne Valence, située rue Valence à AGEN (Lot-et-Garonne), figurant au cadastre Section BC, sous le numéro 108 d'une contenance de 3 ha 62 a 69 ca, appartenant à l'Etat et affectée au Ministère de la Défense.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3. - Il sera notifié au Ministre de la Défense, affectataire, au Préfet du département et au Maire de la commune intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 25 NOV. 1981


Pour le Ministre de la Culture
et par Délégation
Le Directeur du Patrimoine

G. PATTYN